



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ALERTE METEOROLOGIQUE

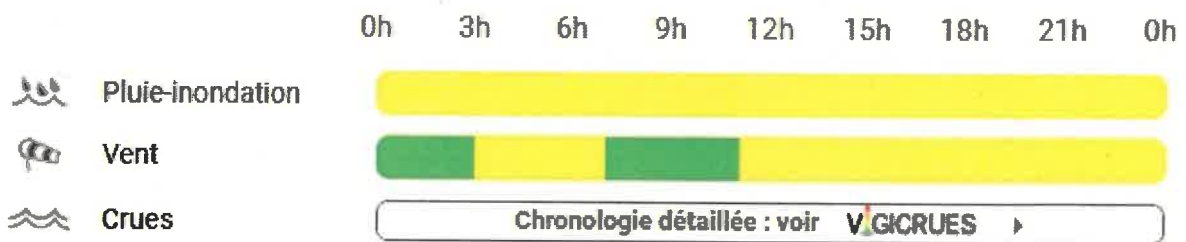
de niveau **JAUNE vent**
JAUNE pluies inondations

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- par METEO-France
- par le service prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo

Demain, jeudi 08/02 (heure métropole)



Pour la nuit prochaine :

Le ciel est gris avec un temps généralement sec en première partie de nuit. Cependant, de faibles pluies se produisent, dès le crépuscule. En seconde partie de nuit, elles se généralisent. Les plus forts cumuls de pluie peuvent avoisiner 10 millimètres sur les Monts d'Arrée. En deuxième partie de nuit, établissement d'un vent de Sud à Sud-Ouest, souvent assez fort. Rafales atteignant 65 km/h localement, en seconde partie de nuit.

Pour ce jeudi 8 février :

Le ciel est déjà bien chargé le matin, avec des pluies éparses. Les précipitations se renforcent avec un passage plus continu, qui traverse notre région en cours de journée. Puis peu à peu, la couche nuageuse se déchire et les pluies s'espacent en cours d'après-midi. 40 millimètres est le cumul maximum de pluie attendu sur les Monts d'Arrée. Vent de Sud à Sud-Ouest, assez fort à fort. Avec des rafales à 85 km/h, l'après-midi et la nuit suivante.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

La Météo : www.meteofrance.com

Les Crues : www.vigicrues.gouv.fr

Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ; www.inforoute29.fr

Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 7 février 2024

Le préfet,
Pour le préfet,
La cheffe du bureau de la planification et
gestion de crises



Sophie LE MAILLOT